

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 203

présenté par

Mme Trouvé, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel et M. Vannier

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – À l'alinéa 153, substituer aux mots :

« agriculture et »

le mot :

« agriculture ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa 153 par les mots :

« et agroécologiques ».

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NFP vise à inscrire de manière explicite l'agroécologie comme un axe fondamental de la politique de développement agricole à Mayotte. Il s'agit d'une mesure indispensable pour assurer une refondation durable, écologique et socialement juste du territoire, en accord avec les principes de la "bifurcation écologique" défendus par le groupe.

L'agriculture à Mayotte, bien que souvent vivrière et familiale, joue un rôle social et nourricier primordial, avec environ 2 500 familles pratiquant l'agriculture vivrière et assurant une quasi-autosuffisance pour les bananes et le manioc. Le "jardin mahorais", une forme d'agroforêt, représente près de 80 % des surfaces agricoles locales et contribue à l'autoconsommation des familles. Cependant, l'archipel reste dépendant à 65 % des importations pour son alimentation. Le cyclone Chido a ravagé 80 % des cheptels et 90 % des serres, et les cultures ont été mises à terre, nécessitant au minimum deux à trois ans pour retrouver le niveau d'autosuffisance antérieur. Le Gouvernement a annoncé un "Plan de souveraineté alimentaire" et un "plan régional de l'agriculture durable 2023-2029" visant à soutenir la professionnalisation et la structuration des filières. Cependant, pour garantir une résilience durable et une véritable souveraineté alimentaire à Mayotte, il est essentiel que le développement agricole s'inscrive résolument dans une démarche agroécologique.

L'inclusion explicite de l'agroécologie dans les objectifs de développement agricole est nécessaire à la préservation de l'environnement et la biodiversité de Mayotte : les forêts et mangroves de Mayotte sont des climatiseurs et des refuges d'animaux, et leur couverture garantit la ressource en eau. Le CIRAD souligne la nécessité de garder la spécificité mahoraise, une agroforêt diversifiée et sans intrants chimiques lors de la reconstruction. Il est impératif d'éviter que les zones défrichées par le cyclone ne soient cultivées de manière non durable, ce qui entraînerait des sécheresses assurées tous les ans. L'agroécologie, en valorisant les pratiques locales et en favorisant la diversification des cultures, permet aussi de construire des systèmes alimentaires plus robustes face aux aléas climatiques et aux chocs externes. D'un point de vue économique, elle permet de soutenir le tissu économique local et l'emploi puisque le développement de filières agroécologiques nécessite des compétences et des savoir-faire locaux, favorisant ainsi la création d'emplois durables et qualifiés, y compris dans le domaine des nouvelles techniques agricoles écologiques.

Intégrer l'agroécologie dotera Mayotte d'un modèle agricole d'avenir, protecteur de ses ressources et au service de ses habitants.